

Règlement de saut (FM/HF)



En vigueur dès le 1^{er} janvier 2017

1. Les épreuves sont disputées selon le Règlement de saut de la FSSE.
2. Les épreuves sont ouvertes aux chevaux âgés de 4 ans au moins (l'année de naissance faisant foi).
3. Aucune restriction quant au nombre de chevaux inscrits par cavalier. Chaque cavalier est responsable du respect de l'horaire.

4. Catégories

FM1/HF1: pour chevaux franches-montagnes et haflingers de 4 et 5 ans au bénéfice d'un certificat d'origine ou carte d'identité reconnu ainsi que d'un passeport équin. L'inscription au registre des sports de la FSSE est obligatoire. Aucune restriction pour la somme des points (SP, selon calcul de la FSSE).

FM2/HF2: pour chevaux franches-montagnes et haflingers de 6 ans et plus âgés au bénéfice d'un certificat d'origine ou carte d'identité reconnu ainsi que d'un passeport équin. L'inscription au registre des sports de la FSSE est obligatoire. Pour les chevaux de 6 ans, aucune restriction pour la SP ; pour les chevaux plus âgés : jusqu'à maximum 60 SP.

FM3/HF3: pour chevaux franches-montagnes et haflingers de 7 ans et plus âgés au bénéfice d'un certificat d'origine ou carte d'identité reconnu ainsi que d'un passeport équin et qui ont plus de 61 SP.

L'inscription au registre des sports de la FSSE est obligatoire.

Les trois catégories (FM1/HF1 – FM2/HF2 et FM3/HF3) sont obligatoires dans l'avant-proposition.

5. Parcours et barème

Maximum: 10 obstacles dont 1 double, avec si possible 1/4 d'obstacles naturels. Barème A, au chrono, 250 m/min, avec barrage intégré (épreuve en deux phases).

6. Hauteur des obstacles

FM1/HF1: Hauteur des obstacles progressive jusqu'à 70 cm maximum et 1 double

FM2/HF2: Hauteur des obstacles progressive jusqu'à 80 cm maximum et 1 double

FM3/HF3: Hauteur des obstacles progressive jusqu'à 90 cm maximum et 1 double

Ces dimensions s'appliquent également aux obstacles naturels.

7. Participation

Le nombre de départs par épreuve est limité à 70. Au cas où le nombre d'inscriptions dans une épreuve est inférieur à 15, il est possible de combiner FM1/HF1, FM2/HF2 et FM/HF3 en adaptant la hauteur des obstacles mais en faisant trois classements.

8. Inscription/finance

Uniquement en ligne sur : my.fnch.ch

9. Finance d'inscription, prix, classement

La finance d'inscription pour tous les chevaux est fixée à **Fr. 30.-** au moins.

Prix: selon les directives de la FSFM/FSH.

Classement: 50 % des partants par épreuve (FM + HF). Classement séparé par race.

S'il n'y a qu'un seul partant dans une catégorie, celui-ci doit avoir un maximum de 4 points pour être classé.

Les FM classés seront publiés sous www.fm-ch.ch. Les HF classés seront publiés sous www.haflinger.ch.

Le jury doit être présidé par un président de jury officiel de la FSSE et le parcours doit être construit par un constructeur officiel de la FSSE.

La règle de la FSSE mentionnant la présence obligatoire d'un vétérinaire en tout temps sur place ne s'applique que s'il y a le même jour des épreuves officielles FSSE.